

## SOLIDARITÉS

### ACTION SOCIALE

Handicapés

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

#### **Arrêté du 8 novembre 2010 portant désignation des membres de la commission pour l'évolution du braille français**

NOR : M TSA1030993A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2009-624 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville ;

Vu l'arrêté du 20 février 1996 créant une commission permanente chargée de la normalisation du braille français ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2009 portant désignation des membres de la commission pour l'évolution du braille français,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Alain Décoppet, Fédération suisse des aveugles et malvoyants, est nommé à la commission pour l'évolution du braille français, en remplacement de M. Louis Polese.

#### Article 2

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 8 novembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la cohésion sociale,*  
F. HEYRIES